

**COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
M. MICHEL GERMAIN, commissaire  
M. CLAUDE E. DELISLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES  
DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 7 août 2003 à 13 h 30  
Holiday Inn Saguenay  
Salle Ouananiche  
2675, boul. du Royaume  
Jonquière

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 7 AOÛT 2003  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....1  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI.....3  
    M. Louis Pilote  
    M. Yves Vaillancourt  
M. ROSS TAMBLYN .....13  
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC  
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES.....20  
    M. Sylvain Boucher  
FONDATION RIVIÈRES.....31  
    M. Alain Saladzius  
MM. PAUL-ROGER CANTIN ET GUY ST-JEAN .....38  
DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR .....42  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT .....43

---

**SÉANCE DU 7 AOÛT 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Soyez les bienvenus à l'audience publique. Cet après-midi, il y a cinq (5) personnes ou associations inscrites pour présenter leur point de vue à la Commission.

10 Je rappelle que les gens qui veulent présenter leur opinion peuvent encore le faire, ils doivent préalablement s'inscrire au registre.

15 De même, s'il y a de l'information qui est donnée en cours de séance publique ou qui a été présentée lors d'une séance précédente, et que vous considérez que cette information n'est pas juste, vous pouvez aussi vous prévaloir du droit de rectification. Alors je rappelle qu'il faut d'abord s'inscrire aussi au registre, et on vous appellera en fin de séance pour faire les corrections.

20 D'abord en ouverture, la Commission demanderait au promoteur s'il a des documents à déposer ou de l'information à venir donner, justement en ouverture.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

25 Alors bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs.

30 Alors tout d'abord, je voudrais déposer deux (2) documents qui sont la réponse à la question 5 sur les milieux humides que vous nous avez adressée le 17 juillet, et la réponse aux capacités des ressources renouvelables, qui est la question 8, que vous nous avez adressée le 17 juillet. Alors ce document est déposé.

35 Deuxièmement, je m'étais engagé hier à vous déposer un document sur l'original, et notamment sur le régime alimentaire de l'original, et pour donner suite à l'énoncé concernant le régime alimentaire de l'original, à savoir: l'original ne broute pas le carex et autres graminées, sauf accidentellement. À cet effet, nous tenons à souligner que l'original mange principalement des feuilles.

40 Le promoteur maintient donc que le milieu humide en amont du barrage 3 n'apparaît pas comme une zone d'alimentation essentielle pour l'original en été, compte tenu de sa composition végétale. Et donc, il y a un petit mémoire qui fait la démonstration de notre théorie.

Je voudrais déposer aussi un mémoire sur la sauvagine. Pour donner suite à un énoncé affirmant que le milieu humide en amont du barrage 3 sur la rivière Pikauba constituait un

45 carrefour migratoire important pour la sauvagine, nous désirons préciser que le secteur des milieux humides sur la rivière Pikauba n'est pas une halte reconnue par le Service canadien de la faune.

D'autre part, le promoteur a été présent sur le terrain à de nombreuses reprises au cours de l'automne 2000 et 2001. En aucun temps les équipes n'ont fait état de regroupement important de sauvagine dans la zone d'étude, notamment dans les milieux humides de la rivière Pikauba.

Suit toute une étude sur les tracés migratoires des sauvagines dans la région. Troisième document.

55 Ensuite, nous voulons apporter une précision sur le canot et kayak. Le débit de deux cents mètres cubes par jour ( $200 \text{ m}^3/\text{j}$ ) au printemps, du 20 juillet 2002 dont parlait hier monsieur Jean Dussault, est le débit rencontré à l'embouchure de la rivière Pikauba, dans le lac Kénogami, dont cent vingt mètres cubes ( $120 \text{ m}^3/\text{j}$ ) proviennent à eux seuls de la rivière aux Écorces.

60 Il est donc à noter qu'à la hauteur du futur barrage Pikauba, le débit était très inférieur à deux cents mètres cubes ( $200 \text{ m}^3$ ) à la même date, soit environ quarante-cinq mètres cubes seconde ( $45 \text{ m}^3/\text{s}$ ), et a augmenté graduellement jusqu'au lac Kénogami.

65 Par conséquent, en période de crue, les kayakistes pourront continuer à jouir de conditions de navigation assez similaires à celles qu'ils connaissent actuellement dans la rivière Pikauba, sur une bonne partie de son parcours à partir du futur barrage. Mais bien sûr, le barrage empiétera sur une distance d'à peu près six kilomètres (6 km).

70 Et finalement, nous voudrions faire un rectificatif général sur le mémoire du Comité des citoyens de Laterrière. Le mémoire du Comité des citoyens de Laterrière fait état de certaines réserves quant à la capacité du projet à permettre le passage d'une CMP sans dégât en aval du Kénogami. Il préconise donc la création d'exutoires supplémentaires.

75 Je voudrais rappeler que l'objectif du projet est de passer une crue 96 sans dommage et d'assurer la sécurité des populations en cas de CMP. Et dans le mémoire, nous faisons la démonstration de notre affirmation.

Je vous remercie.

80 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

85

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI**

90 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous appelons maintenant les représentants de l'Association pour la protection du lac Kénogami.

95 **PAR M. LOUIS PILOTE:**

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Alors mon nom, c'est Louis Pilote, de l'Association de protection du lac Kénogami.

100 Il y a aussi Yves Vaillancourt, un collègue de l'association à l'exécutif.

Essentiellement, c'est de raconter, si on peut dire, un peu l'histoire de notre association, et puis Yves va prendre un peu le micro pour essayer de parler aussi de l'histoire du lac Kénogami lui-même.

105 Évidemment, une première chose, c'est de vous remercier, madame la Présidente, au nom de l'association, pour nous permettre de s'exprimer ici. Vous nous offrez l'occasion de présenter un mémoire concernant le sujet très important de la régulation ou la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Ce sujet nous préoccupe au plus haut point puisqu'il aura un impact majeur sur le niveau du lac.

110 L'association, j'étais là à la fondation, en 84, puis quand on a commencé à s'occuper du niveau du lac, il y avait très peu de gens qui nous écoutaient, si on peut dire. On a construit notre crédibilité et c'est plaisant d'avoir devant nous des gens qui nous écoutent.

115 **LECTURE DU MÉMOIRE.**

Page 5, fin du premier paragraphe.

120 En 82, il y avait le club Les Mariniers; le club des Mariniers, c'était un club de voile, alors des gens qui – c'était pas un club de moteur mais plutôt un club de voile, il organisait toutes sortes d'activités nautiques pendant la période estivale.

125 **LECTURE DU MÉMOIRE.**

Fin de la page 5.

Ça, c'est pour l'association.

130 Pour ce qui est de l'historique du lac Kénogami, je pense que c'est Yves, on a fait ça ensemble mais Yves est plus en mesure de vous parler un peu de l'historique du lac Kénogami.

**PAR M. YVES VAILLANCOURT:**

135 Madame, messieurs! Avant de commencer mon bref historique de la petite et de la grande histoire du lac Kénogami, il m'apparaîtrait important de relever certaines phrases qui ont été dites au cours des derniers jours, des phrases qui s'exprimaient à peu près de cette façon-là, "Lors de la naissance du lac-réservoir Kénogami", et même hier soir, textuellement, "Lors de la création du lac Kénogami en 1923".

140 Je voudrais rappeler qu'en 1923, les ouvrages de retenue des eaux ont augmenté le niveau de l'eau de quelque trente pieds (30 pi). Si l'on considère aujourd'hui encore que dans ce lac, il y a des profondeurs d'eau d'au-delà de trois cents pieds (300 pi), je m'imagine que le lac était là avant!

145 LECTURE DU MÉMOIRE (page 6)

Page 9, fin de la première phrase.

150 J'ai fait un petit exercice mental, et j'ai essayé de diviser "beaucoup plus" par deux (2), c'est-à-dire les deux (2) compagnies qui en profitaient. Et quand on divise "beaucoup plus" par deux (2), on n'arrive pas à un chèque "beaucoup moins" multiplié par deux (2), on arrive à zéro! Ça me donne à penser que c'est à peu près la facture que les compagnies ont eu à payer.

155 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 11, fin du premier paragraphe.

160 Je vais maintenant redonner la parole à mon confrère Louis pour élaborer sur les autres choses qu'on a jugées très pertinentes.

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

165 Madame la Présidente, on vient de voir que le lac Kénogami a toujours été géré en tenant compte des besoins industriels, mais ça s'est transformé avec les pressions, et nous sommes de ceux-là qui font des pressions pour transformer le lac Kénogami.

170 Alors même si certains riverains se plaignaient à l'époque, on leur répondait cavalièrement que le lac Kénogami n'était qu'un réservoir d'eau pour les entreprises et qu'ils n'avaient qu'à s'installer ailleurs. Désormais, ce genre de réponse ne nous suffit plus. C'est intéressant, comme je le disais au début, d'être écouté.

LECTURE DU MÉMOIRE (fin de la page 11).

175 Page 13, fin du premier paragraphe.

180 Il est connu qu'on a toujours défendu ou essayé de parler du niveau du lac, du maintien, de la stabilisation du niveau du lac. Les premières années, on a analysé tout ça. En mai 85, l'association déposait au ministère de l'Environnement sa position concernant la gestion du lac; cette orientation a toujours été maintenue et nous croyons qu'il est essentiel de la réaffirmer.

185 Voici les principaux éléments de notre position: que l'on maintienne le niveau du lac Kénogami entre cent treize point cinq (113,5 pi) et cent quatorze point cinq (114,5 pi), ça c'est une première chose.

Après la Commission Nicolet, si vous regardez le document qu'on a déposé à la Commission Nicolet, on a dit que peut-être ce niveau pourrait être ramené entre cent treize (113 pi) et cent quatorze (114 pi).

190 Deuxième chose, que si le niveau du lac baisse sous la barre des cent treize point cinq (113,5 pi), le gestionnaire diminue les sorties au barrage à quarante-deux point cinq mètres cubes-seconde (42,5 m<sup>3</sup>/s) afin de permettre une remontée éventuelle du niveau.

195 Troisièmement, que le gestionnaire utilise toutes les ressources nécessaires afin de réduire le temps de réaction entre les événements et les décisions, et même tenter de les précéder grâce à des prévisions hydrologiques et météorologiques. Alors là, cette position-là, c'est 1985.

200 Évidemment, les données sur les prévisions météorologiques étaient moins précises qu'aujourd'hui. Mais on affirmait, à cette époque-là, que ça devait être quelque chose – on nous répondait même que ça ne se faisait pas, que c'était pas inclus dans les modèles. Mais nous, on pensait que c'était intelligent de dire de prévoir, d'essayer de prévoir ce qui va arriver, il me semble que ça pouvait se faire.

205 Que le débit minimal garanti aux compagnies productrices d'électricité soit modifié pour une génération minimale garantie. Autrement dit, c'est garantir des kilowattheures plutôt qu'un volume d'eau.

210 Juste pour souligner qu'on a déjà eu des contacts avec des représentants de l'Hydro Québec régional qui, eux, étaient prêts peut-être à regarder cette hypothèse-là, c'est-à-dire que lorsque les compagnies qui produisent l'électricité voulaient plus d'électricité, on laisse l'eau au lac Kénogami et on essaie de voir s'il y a possibilité d'acheter à un prix raisonnable, à un prix d'aubaine l'électricité, pendant l'été. Maintenant, ces discussions-là, ça a pas abouti.

215 Que si le niveau du lac atteint cent treize pieds (113 pi) à cause du manque d'apport, absence de pluie, le gestionnaire étudie la possibilité de moduler les sorties en fonction des apports, ce qui implique la possibilité de réduire les sorties sous la barre des quarante-deux mètres cubes (42 m<sup>3</sup>/s).

220 Que la gestion du niveau du lac Kénogami soit effectuée au Saguenay, tel que recommandé par la suite par la Commission Nicolet. Tout ça a été déposé autour des années 85.

225 Pendant la même période, les riverains de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux Sables décident eux aussi de rencontrer le ministère de l'Environnement à l'époque. En 87, l'association entreprend des rencontres directement avec l'Association des citoyens de la rivière Chicoutimi, avec CEPAL, le Centre de plein air Laurentien installé sur la rivière aux Sables, ainsi qu'avec les maires et conseillers des municipalités de Larouche, d'Hébertville et de Lac Kénogami. Tous ont accepté nos propositions en y ajoutant ce qui suit, c'est-à-dire une espèce de bonification!

230 LECTURE DU MÉMOIRE (page 15)

Page 16, fin du premier paragraphe.

235 Voilà, on était en 87, on était en discussion avec les organisations des citoyens des rivières. La position de l'association est là depuis ce temps-là. Elle a intégré les revendications des gens des rivières aux Sables et Chicoutimi. Ça a toujours resté sensiblement la même, au fil des vingt (20) dernières années d'existence.

240 Situation actuelle, maintenant. Aujourd'hui, avec la proposition de construction – il faut revenir, si on peut dire, à ce qui nous intéresse, mais je pense qu'on a la chance de parler de notre association, c'est vingt (20) ans un peu d'histoire qui est derrière ça, quand on y pense, pour nous en tout cas c'est très important, on est très heureux, j'ai des membres de l'association qui sont derrière moi, l'exécutif, ils sont très heureux de s'exprimer devant la Commission et  
245 d'être écoutés, encore une fois.

Alors bon, là, on est devant la proposition de construction d'un réservoir en amont du lac Kénogami, et puis il faut réagir, si on peut dire, ou réajuster notre situation, notre position.

250 Quelques éléments face à ce nouveau projet! Notre objectif demeure toujours le même. Là, je pense au jupon qui dépasse, mais non, j'arrête! Nous voulons que le niveau du lac Kénogami se maintienne annuellement le plus longtemps possible autour de cent quatorze (114 pi).

255 LECTURE DU MÉMOIRE (page 17)

Page 18, fin du point 7.1.



260 ... En collaboration peut-être, une hypothèse, avec le comité de bassin ou le futur véritable comité de bassin, et puis tous les intervenants concernés.

265 Je pense que parler de modèle, le BAPE qui consulte les citoyens, etc., c'est très intéressant. Moi, c'est la première fois que je participe, que je fais une intervention devant le BAPE, je reviens sur l'aspect de l'écoute, je pense qu'il y a peut-être possibilité de créer d'autres lieux qui peuvent être copiés sur la façon de travailler du BAPE.

On est conscient que la création d'un réservoir en amont sur la rivière Pikauba crée sur les écosystèmes des impacts négatifs, et ça, il y a des gens qui sont venus le dire à leur façon, et que des mesures d'atténuation et de compensation doivent être prévues.

270 LECTURE DU MÉMOIRE (page 19).

Page 20, fin du premier paragraphe.

275 Ça, les gens sur les rivières sont venus dire ce qu'ils avaient à dire là-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Pilote, monsieur Vaillancourt, de votre présentation. Nous avons certains points à discuter avec vous.

285 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Bon bonjour messieurs. À la page 17 de votre mémoire, vous mentionnez:

290 "Encore une fois, nous sommes coincés entre la protection des riverains sur les rivières et les producteurs d'hydroélectricité."

Et vous mentionnez que:

295 "Il est évident que l'on ne peut sacrifier la sécurité des gens en aval et qu'il est pratiquement impossible de convaincre les compagnies productrices d'électricité de diminuer les débits d'eau sur les rivières."

300 Là, on a pu constater qu'il restait encore un contrat, celui d'Elkem, qui viendrait à échéance en 2005. Plusieurs personnes ont parlé que c'était l'occasion, finalement, de renégocier ces contrats-là.

Ici, est-ce que je dois traduire ça par un pessimisme de votre part, vous pensez qu'il n'y a pas de changement qui serait fait à partir de 2005, par exemple, à la gestion? Vous êtes pessimistes à ce sujet-là, de pas pouvoir qu'il y ait des ententes disons par exemple en période estivale, qui modifieraient la gestion actuelle?

305

**PAR M. YVES VAILLANCOURT:**

Je pense qu'on relevait une vérité historique et de la relever nous permet justement de mettre beaucoup d'espoir dans la renégociation de ces contrats-là.

310

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

OK, c'est plus dans ce sens-là.

315

On peut imaginer, en 2005, une renégociation peut se faire, la base logique qu'on peut imaginer, les producteurs, bien eux autres vont évoquer leur rentabilité, mais autour de ça, j'imagine qu'il devrait y avoir une marge de manœuvre.

Donc, OK pour cet aspect-là.

320

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

C'est simplement un petit mot pour rassurer monsieur Vaillancourt, que nous sommes bien conscients que le lac Kénogami existait depuis longtemps.

325

D'ailleurs, j'ai en ma possession un livre sur les poissons du Canada, qui date de 1897, d'un nommé Montpetit, qui parle du lac Kinogami, pas Kénogami mais Kinogami, et puis il parle des poissons autochtones tels l'éperlan, la ouananiche qu'il écrit autrement que nous l'écrivons maintenant. Donc, ça m'a fait réfléchir là-dessus.

330

Juste une petite question additionnelle, c'est qu'à la toute fin, dans les conclusions – enfin, ça s'adresse à un ou l'autre de vous deux (2) – c'est qu'on parle de la gestion contrôlée, on dit:

335

"Nous croyons également qu'il est temps de modifier la gestion dite estivale par une gestion contrôlée de la fin de la crue printanière jusqu'à la prise des glaces."

Parce que jusqu'à maintenant, on parle plutôt de la fête du Travail. Alors vous vous rendez jusqu'à la prise des glaces.

340

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

345 C'est ça. En fait, nous, le barrage, la construction sur la rivière Pikauba, c'est un outil. Et là, ce que j'ai entendu ici, moi, c'est qu'à peu près tout le monde est d'accord qu'il faut absolument arrêter l'eau avec un barrage.

350 Les questions qui restent à déterminer, à mon avis, et ça c'est quand on parlait de consensus, c'est d'essayer de voir, on a parlé de quatre cent douze (412 m) en quelque part, on a entendu ces chiffres-là, c'est-à-dire le niveau du réservoir Pikauba, on entend quatre cent dix-sept (417 m), en tout cas il y a des gens qui – moi, je pense que ça, c'est la gestion.

Il y a peut-être possibilité, au comité de bassin, que ce genre de problèmes là puisse être discuté, au comité de bassin.

355 Quand on parle du quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>), c'est-à-dire aller en bas du quarante-deux point cinq (42,5 m<sup>3</sup>), c'est sûr qu'on parle des compagnies, on parle des gens sur les rivières, aussi.

360 On a eu, la dernière assemblée, nous avons fait une proposition que j'ai devant moi ici, au comité de bassin, qui demandait d'essayer que les débits sortants soient diminués à trente-six (36 m<sup>3</sup>), soit vingt-quatre mètres cubes (24 m<sup>3</sup>) et douze mètres cubes (12 m<sup>3</sup>), partagés entre les deux (2) rivières, si le lac baisse à la cote cent treize (113 pi). Ça, c'était notre demande. Les gens des rivières, eux autres, ils parlaient plutôt de cent douze point cinq (112,5 pi).

365 Alors vous voyez, c'est des discussions comme ça qui peuvent se faire, parce que ça, c'est de la gestion.

370 Donc moi, je dis, dans un premier temps, si on s'entend pour construire des ouvrages sur la Pikauba, et c'est pas unanime mais c'est très difficile d'avoir une unanimité là-dessus, mais il y a beaucoup de gens qui sont d'accord avec ça, le reste, moi, j'ai l'impression qu'on pourrait référer ce genre de problèmes là aux gens qui sont directement concernés par ça, tout en faisant appel aux experts.

375 Ou je ne sais pas si le BAPE peut donner des grandes lignes et dire, le reste, écoutez, essayez de vous entendre et si jamais vous ne vous entendez pas, bien, on pourrait réintervenir.

380 Parce que la première fois qu'on s'est vu, en séance d'information, nous, on avait pensé médiation, c'est-à-dire le BAPE est là et écoute les intervenants, et les intervenants, pour la majorité, sont présents au comité de bassin, et à ce moment-là, on aurait pu voir aussi comment les intervenants interviennent, et puis comment on arrive à faire des consensus.

Mais pour le moment, c'est une proposition, c'est une image qu'on peut se faire de comment ça va se dérouler.

**PAR M. YVES VAILLANCOURT:**

385

Monsieur Delisle, pour vous répondre peut-être un peu plus directement, on a essayé de vous convaincre que le lac Kénogami avait changé de vocation au cours des ans et qu'il est après redevenir ce qu'il était, c'est-à-dire un lac au service des populations qui y résident.

390

Et pour nous, la qualité de vie, ce n'est pas saisonnier, ce n'est pas de mai à septembre, c'est douze (12) mois par année. C'est le sens de notre proposition.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

395

Je vois, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

400

Pour revenir de manière générale sur le niveau du lac, est-ce qu'il y a beaucoup de voile qui se fait actuellement sur le lac Kénogami; c'est un lac à voile ou bien...

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

405

Moi, ce que je peux dire là-dessus, ça fait une vingtaine d'années que je suis au lac Kénogami, il y a effectivement des périodes où il y a eu plus de voile. Ça, il faut le dire.

410

Mais je pense que quand la rive est très loin, c'est-à-dire quand le lac est très loin, des fois s'il faut que je fasse cent mètres (100 m) pour amener ma planche à voile ou pour amener mon catamaran ou je ne sais pas quoi, moi j'ai une planche à voile, mais quand l'eau est trop loin, j'ai des inconvénients.

Ça me prendrait, j'avais pensé à me faire un petit "rack" avec des roulettes pour amener ma planche à voile sur le lac. Mais je pense que ça, ça joue en défaveur, tout ça.

415

Parce que je sais que maintenant, c'est assez tranquille. Il y a quelques voiliers sur le lac, je connais quelques amis qui ont des catamarans.

420

Et puis il y a une vogue, actuellement, pour ce qui est du plan d'eau, c'est le kayak; le kayak de mer, on voit que ça se développe. En tout cas, on les voit apparaître, quand on vit sur le bord du lac Kénogami.

**PAR M. YVES VAILLANCOURT:**

425

Mais pour nous, résidents, les planches à voile, les bateaux, ça ne fait qu'ajouter à notre décor de résidents permanents.

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

Comme les canards le matin.

430

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce qu'on peut voir, même vous y avez fait allusion, il y a beaucoup de gens qui s'intéressent à l'eau du lac Kénogami, comme vous avez démontré.

435

Bien entendu, vous avez parlé des possibilités de médiation, nous, on est ici pour voir qu'est-ce qu'on peut faire, on n'a peut-être pas réponse à tout non plus, la situation aussi peut évoluer au cours des années.

440

La question que je me posais néanmoins, c'est justement, notamment hier, on entendait les gens de la rivière Chicoutimi qui disaient que, bon, on veut de l'eau dans notre rivière, nous aussi. Vous venez d'en faire des allusions à ça.

445

Mais je pense qu'il y avait une inquiétude aussi des gens, avec des niveaux extrêmement stables du lac Kénogami. Je peux comprendre, très bien comprendre même que des variations de plus ou moins quatre pieds ( $\pm 4$  pi) peuvent grandement perturber, mais là on fait une différence, vous finissez d'ailleurs avec une forme de boutade en disant:

450

"Plus ou moins quatre pouces ( $\pm 4$  po) alors que l'histoire nous a habitués à plus ou moins quatre pieds ( $\pm 4$  pi)."

455

Mais est-ce que c'est vraiment quatre pouces (4 po), ou si éventuellement, s'il faut trouver le maximum de consensus, est-ce que vous êtes éventuellement ouverts, sans que vous nous crachiez un chiffre, mais êtes-vous éventuellement ouverts à dire, bon, si un tel fait son bout de chemin, nous, on va faire un petit bout de chemin et on peut essayer de s'entendre, que tout le monde ait une certaine harmonie pour les prochaines années.

460

Le plus ou moins quatre pouces ( $\pm 4$  po), est-ce que c'est sacré ou il y a moyen de monter de quelques pouces?

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

C'est que les inconvénients, c'est nous qui les subissons depuis longtemps.

465

Et puis tantôt, je vous disais, on est coincé entre les deux (2), etc., il y a des contrats et puis effectivement, les contrats de quarante-deux mètres cubes ( $42 \text{ m}^3$ ), j'ai l'impression mais ça, on pourra en discuter ailleurs, mais quand on demande d'aller en bas de quarante-deux ( $42 \text{ m}^3$ ), ça devient difficile et pour les résidents des rivières, et pour les compagnies.

470 Mais par contre, ça étant dit, c'est que s'il n'y a pas d'eau, c'est nous qui subissons l'inconvénient.

Quand vous demandez d'avoir une souplesse, est-ce qu'on en a. Évidemment, à partir du moment où il y a un ouvrage qui est en haut, ça change toute la perspective.

475

Et quand j'affirme que le comité de bassin, c'est une hypothèse de travail, mais que le comité de bassin pourrait être l'endroit où on peut en discuter, avec le nouvel outil qui est là, je pense qu'il y a possibilité de s'entendre.

480 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que vous voyez, il y a différents enjeux, mais effectivement, s'il y a plus de marge de manœuvre, sans que ce soit l'idéal, je peux quand même interpréter que, je pourrais dire, si votre voisin ou l'autre interlocuteur fait preuve de flexibilité, vous aussi, vous allez faire preuve de flexibilité, en autant que vos objectifs soient rencontrés dans l'ensemble.

485

Je pense qu'on peut voir quand même qu'il y a de la marge de négociation, mais à condition bien entendu que tout le monde ait de la bonne volonté dans le dossier. C'est ça qu'il faut interpréter.

490

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

Un des aspects qu'il faut regarder, c'est que nous, en 84 je crois, on a fait le tour du lac, on avait un projet, il y avait cinq (5) jeunes qui questionnaient les personnes sur les rives et leur demandaient si le niveau était idéal, le jour qu'ils passaient. Là, il y en a un qui disait, non, il manque six pouces (6 po), etc. Et on est arrivé à la conclusion autour de cent quatorze pieds (114 pi).

495

Alors en même temps, je pense que cette étude-là, elle est ancienne, vous voyez, mais il y en a pas d'autres; c'est comme ça que ça fonctionne.

500

Alors s'il y avait possibilité de remise à jour d'un questionnement sur les riverains, comme ça, si on avait le moyen de le faire, je pense que là il y aurait peut-être des éléments qui nous permettraient d'analyser ça différemment.

505

De la même façon qu'en 86, je crois, on avait fait des études économiques, on s'était mis là avec un économiste de l'Université du Québec, parce que l'argument, c'était l'argument économique; les compagnies productrices d'électricité, c'était des arguments économiques, et ci, et ça. Alors nous, on essayait de contrer ces éléments-là en disant, nous avons de l'activité économique générée au lac Kénogami.

510

Mais c'est 86. Si on actualisait ça aujourd'hui, peut-être encore, ce serait plus frappant.

515 Alors deux (2) affaires qu'on a faites et qui pourraient être mises à jour. Et si les données sont nouvelles, nous, notre position n'a jamais changé ou à peu près pas depuis vingt (20) ans, mais il y a des éléments qui peuvent changer et à ce moment-là, il faut réajuster encore cette position-là, notre position.

C'est comme ça que je vois ça.

520 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Si je comprends bien, si on vous donne les outils, vous êtes ouverts à vous asseoir avec les autres utilisateurs des rivières, en disant, bien voici notre marge, et négocier et essayer de trouver un terrain d'entente où tout le monde pourrait trouver ça acceptable.

525

**PAR M. LOUIS PILOTE:**

C'est le sens des dernières lignes.

530 **PAR M. YVES VAILLANCOURT:**

On est très au courant du pouvoir qu'on apporte.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

535

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

540 Merci pour votre témoignage.

---

**ROSS TAMBLYN**

545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous appelons maintenant monsieur Ross Tamblyn.

550 **PAR M. ROSS TAMBLYN:**

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, je veux commencer par vous remercier pour l'opportunité que j'ai aujourd'hui de parler devant cette Commission.

555 Deuxièmement, vous savez que peut-être à un certain âge, à mon âge, on a beaucoup de  
misère de changer, et puis je vous demande d'être patient avec mon accent! Cependant, nous  
allons parler des choses qui sont beaucoup plus faciles à changer, dans mon avis, OK.

Maintenant, on va parler aujourd'hui de la gestion des réservoirs Kénogami et Pikauba.  
560 Permettez-moi, parce que ma présentation n'est pas longue, de juste répéter quelque chose qui  
est écrit au sujet de la mission du ministère de l'Environnement:

"La mission du ministère de l'Environnement est d'assurer, dans une perspective de  
développement durable, la protection de l'environnement. Ainsi, le ministère contribue à la  
565 qualité de vie des Québécoises et des Québécois par la conservation des écosystèmes de  
manière à répondre aux besoins actuels et ce, sans compromettre la capacité des générations  
futures de répondre à leurs propres besoins."

Les domaines d'activités du ministère de l'Environnement:

570 "Le ministère exerce ses activités dans les domaines suivants – et ça, je lis directement  
d'un texte écrit par vous – la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire  
québécois, notamment par l'établissement des réserves écologiques et la sauvegarde des  
espèces floristiques et leur habitat."

575 Ensuite:

"La prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de  
l'air."

580 Troisièmement:

"La gestion du domaine hydrique de l'État et des barrages publics, la sécurité des  
barrages privés et publics. La promotion du développement durable au sein de la société  
585 québécoise. L'observation et les connaissances des écosystèmes et de leurs composantes.  
Finalement, les relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de  
l'environnement."

Lorsqu'on lit la mission du ministère de l'Environnement et qu'on essaie d'y faire cadrer la  
590 place du domaine d'activité "La gestion du domaine hydrique de l'État et des barrages publics",  
on se retrouve immanquablement devant un dilemme.

La mission environnementale, avec une activité de gestion super spécialisée, soit la  
gestion de barrage, il y a de quoi y perdre son français!

595 Lorsqu'on prend chaque matin les données de niveau des débits entrants et sortants et  
les prévisions pour les deux (2) prochains jours pour le lac Kénogami sur le site internet du



600 Service hydrique du MEQ, et qu'on les compare avec celles de la veille, de l'avant-veille et ainsi de suite, ou plus simplement qu'on les confronte avec celles du répondeur local, on ne peut toujours pas trouver l'éclairage recherché. La comparaison des prévisions et des observations montre des tendances divergentes peu sécurisantes pour des débits faibles; alors pour des crues printanières importantes, peut-on demeurer confiant.

605 Malgré le déluge de 96! Et puis en passant, j'ai vécu le déluge, et puis j'ai tendance de le vivre encore de temps en temps!

610 Après le déluge, à deux (2) occasions, lors des pluies prévisibles dès le vendredi précédent des fins de semaine, soit en août 98 et encore en juillet 2001, le niveau du lac a monté et a épeuré, apeuré, en tout cas, ça nous a fait trembler dans nos culottes, ça c'est la population sur le lac et en aval, les niveaux ayant dépassé la cote de cent quatorze point cinq (114,5 pi).

615 Le déluge de 96 est encore très très frais à la mémoire des riverains du lac, et particulièrement ceux des rivières. Pourtant, on n'a pas ouvert les vannes, qu'à la fin du congé, le lundi.

620 La confiance envers le gestionnaire a encore pris quelques durs coups, mise à l'épreuve et fortement critiquée dans les médias. Depuis, le ministère de l'Environnement a autorisé le personnel à faire des heures supplémentaires, placé certains spécialistes de garde et a même ajouté un surveillant directement au barrage.

Faut-il rappeler combien la confiance est fragile et facile à perdre, mais si difficile à regagner, et éviter de se permettre de tels écarts.

625 De plus, dès que les coupures budgétaires se feront sentir, particulièrement dans les ministères, comme la mémoire est la faculté qui oublie, ne risque-t-on pas de couper à nouveau ce qui avait peut-être déjà été.

630 Moi, ma position sur le gestionnaire! L'APLK a déjà exigé, par résolution en 2001, et à plusieurs reprises par la suite, que le gestionnaire des barrages soit remplacé par Hydro Québec, dont l'expertise et la compétence dans le domaine hydrique ne sont plus à démontrer. Cette demande n'a pas non plus été incluse dans le mandat du gouvernement et n'a donc pas été considérée par le promoteur. Moi, je fais la demande de nouveau.

635 Conclusion, je revendique à nouveau ici et demande à la Commission de recommander au gouvernement que le gestionnaire actuel, à cause de son manque de confiance par les citoyens, soit remplacé et que la gestion des réservoirs soit confiée à Hydro Québec.

Je vous remercie.

640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Arnaud, je ne vous ferai pas venir au micro!

645

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

650

Alors bonjour monsieur. On va revenir, à quelques reprises on a parlé un peu du mode de gestion par le ministère, le centre d'expertise, etc., bon, j'essaie de voir aussi qu'est-ce qui peut être fait.

655

On sait qu'à l'heure actuelle, à moins que je dise une bourde, mais les gens qui sont sur le système, bon, ils gèrent tout le Québec, donc il y a une sorte d'enveloppe budgétaire, effectivement, qui est émise au Centre d'expertise hydrique pour la surveillance des barrages qui sont sous la gestion du ministère de l'Environnement.

660

Mais ce que j'en comprends, c'est que le personnel est un groupe d'ingénieurs identifiés, mais ce personnel-là ne fait pas exclusivement de la surveillance, donc ils font d'autres tâches aussi, potentiellement, et ils gèrent aussi un ensemble de barrages.

665

Ce que j'essaie de voir, c'est si je veux implanter ce mode de gestion là disons ici, exclusivement pour les ouvrages, ça veut dire que j'aurais un groupe, si je veux transposer la même chose, je me retrouverais avec un groupe de six (6) ingénieurs disons, qui se retrouveraient ici, mais quand j'essaie de voir la tâche qu'ils font au ministère de l'Environnement à Québec, c'est sûr qu'ils gèrent des centaines de barrages, peut-être pas des centaines mais le ministère a des centaines de barrages à surveiller, il y en a un nombre beaucoup plus restreint qui sont contrôlés par vannes, mais n'empêche qu'ils ont des réservoirs un peu partout sur le territoire.

670

J'essaie de voir, de conceptualiser le même système qu'on implanterait ici, mais j'aurais six (6) ingénieurs qui travailleraient sur deux (2) ou trois (3) ouvrages. J'essaie de voir un peu comment on peut réussir à adapter ça.

675

Si je dis, c'est Hydro Québec – j'essaie de voir, monsieur Arnaud pourra me corriger – si je comprends bien, Hydro a un système de gestion nationale pour optimiser l'utilisation de son eau, si je comprends bien, c'est fait à partir de Montréal, et Montréal dit, bien, j'ouvre celui-là sur la Côte-Nord, je ferme l'autre sur l'Outaouais, etc., pour toujours optimiser. Donc encore une fois, le contrôle se fait, la gestion fine se fait à distance.

680

Pour les gros ouvrages comme la Manic, je sais qu'il y a des gens en permanence, mais c'est pas les gens de la Manic qui décident quand est-ce que la vanne s'ouvre ou pas, c'est parce

qu'il y a une gestion globale. C'est ce que je comprends des lectures que j'ai faites par le passé sur le mode de gestion.

685 Ça fait que d'une façon ou d'une autre, j'ai de la misère à trouver la façon idéale de pouvoir voir comment on pourrait gérer les ouvrages.

690 J'essaie de penser à des choses, on essaie de voir quelles suggestions on pourrait prendre pour essayer de faire des recommandations, des propositions. Mais j'ai un peu de difficulté, à l'heure actuelle, de voir comment on pourrait faire quelque chose de réaliste, et surtout de quelle façon on pourrait dire, bien, le gouvernement dit oui, budgétairement, de façon faisable, oui, c'est possible, et ça répond aux craintes, et ça va répondre aux objectifs.

695 Parce que je peux comprendre que le lien de confiance est important, mais il y a aussi la perception, oui, je le reconnais, mais il faut que ça donne concrètement quelque chose. Ça veut dire qu'il faut que concrètement, il y ait quelque chose de mesurable, il y a une sécurité additionnelle. Sinon, s'il n'y en a pas vraiment, ça va donner quoi finalement de faire l'exercice.

700 Voyez-vous un petit peu, j'attends des suggestions plus précises de votre part.

Est-ce que vous voyez, mécaniquement – c'est beau dire Hydro Québec, mais comme je vous dis, Hydro aussi gère d'un endroit centralisé ses barrages.

**PAR M. ROSS TAMBLYN:**

705 Monsieur Germain, si j'ai donné l'impression que c'est facile à gérer, je veux me corriger. J'ai voulu simplement dire que faire le changement du côté Hydro Québec, ce serait facile à faire.

710 Étant donné que j'ai vécu le manque de confiance à lac Kénogami, j'ai souvent entendu parler du monde de la compétence de la compagnie Alcan par exemple, et la compétence de l'Hydro Québec. La compétence vraiment de l'organisation à l'heure actuelle, on peut juger par la confiance qui n'existe plus dans un système.

715 Si on dit que le pire déluge est arrivé dans le Saguenay depuis combien d'années au Québec, on a eu des gros déluges sur les fins de semaine, mais c'est rien rien rien comparé à ceux qu'on a vécus en 96, et puis on a eu une Commission Nicolet, maintenant on va dépenser des millions et des millions!

720 Je suis un ingénieur, quand j'étais en affaire et j'avais un gros projet, on ne demandait pas à nos ingénieurs de se concentrer sur une centaine de choses à la fois, on demandait qu'ils se concentrent à une chose, et bien la faire.

725

Et avec cette approche-là, nous avons réussi à prendre une entreprise de zéro presque, avec une réputation mondiale, et on est devenu première classe dans notre domaine, au niveau du monde.

730

C'est pas facile à répondre, de quelle façon vous ou Hydro Québec va prendre la gestion du futur barrage auquel, évidemment, je suis grandement en faveur. Mais la gestion après qu'on fait un projet est souvent plus importante que le projet tel quel.

735

Je ne vous donnerai pas ici, moi-même, dans quelques minutes, une réponse de comment gérer ça, mais la population pour qui je parle m'a confirmé à maintes et maintes reprises que, mon dieu, si on avait eu Hydro Québec!

740

En passant, en 96, on aurait eu n'importe quel gestionnaire, on aurait eu un gros déluge. Ça, je le sais. Mais à l'avenir, avec le projet qu'on va avoir, il faudrait que ce soit géré d'une façon plus professionnelle qu'on a vécu depuis quelques années, même je dirais quelques semaines.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

745

C'est ça. Parce que peu importe le gestionnaire, que ce soit l'Alcan qui a un bureau de gestion locale, Hydro Québec ou le Centre d'expertise, donc il y a une série de préalables, c'est-à-dire il y a à définir un mode d'opération, un mode d'information, un mode de rétroaction, un mode de communication.

750

Donc, peu importe c'est qui le gestionnaire, même si c'est Hydro, les conditions de base que vous recherchez ne sont pas remplies, c'est-à-dire que le lien de confiance ne s'établira pas non plus.

755

Donc c'est quoi les paramètres réels où on peut, à ce moment-là, dire, bien, peu importe c'est qui le gestionnaire, voici les conditions exactes à remplir pour que le lien de confiance soit là.

760

Par exemple, il y a des gens qui ont mentionné, je peux comprendre que la situation était inquiétante et on veut appeler à cinq heures trente (5 h 30) ou six heures trente (6 h 30), un vendredi, et on n'est pas capable de rejoindre personne, je peux comprendre, c'est extrêmement stressant et déplaisant. Ça, je le reconnais.

765

Mais comment justement dire, voici, ce genre de problème là ne devrait pas se produire, pour ça, on devrait, de façon réaliste, prévoir une ligne WATT, ça peut être pour la Direction régionale du ministère de l'Environnement, il y a des gens de garde, trouver la manière de toujours avoir quelqu'un qui a un minimum de connaissances, qui est rejoignable.

Ça, ça peut être un élément qui permet à la confiance de se rétablir.

Il peut y avoir d'autres conditions comme ça, mais arriver à quelque chose de réaliste. C'est ça que j'essaie de voir.

**PAR M. ROSS TAMBLYN:**

770

OK. La seule façon que je vas prendre pour répondre à ça, quand j'ai écouté le rapport Nicolet, c'était très bien établi que le très très grand territoire que dessert la rivière Pikauba, et puis en plus Cyriac, mais surtout la Pikauba, ça vide un bassin énorme.

775

Quand on étudie les changements météorologiques qu'on vit à l'heure actuelle, qui s'en viennent de plus en plus, on ne parlera pas à cause du président des États-Unis et son ignorance de l'environnement, mais de la façon qu'on vit en général, les Nord-Américains, mais la température va changer et continuer de changer, selon les experts, pour un bon nombre d'années.

780

Vous savez comme moi que le projet qu'on met en place rencontre juste la situation qu'on a déjà vécue en 96; ça ne rencontre pas les situations qui peuvent être pires à l'avenir. Ça veut dire qu'il faut qu'on ait une gestion plus professionnelle, nouvelle, futuriste, plus avant-gardiste pour les prévisions et les systèmes de prévoir la météo qui sont en train de changer.

785

Mais depuis 96, j'ai pas vu à mon goût un changement d'approche de la part du ministère qui gère les barrages à l'heure actuelle. J'ai pas vu un changement adéquat.

Un changement, oui, un gros changement, mais pas adéquat.

790

Moi, comme jeune ingénieur à l'Alcan, quand j'ai fait une erreur, aïe, ça je comprends, c'est ta dernière chance; la prochaine fois, tu ne seras plus ici! J'ai eu assez peur qu'à un moment donné, j'ai laissé Alcan, j'ai dit, ils vont me "crisser" dehors, c'est certain!

795

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Alors vous êtes un ancien d'Alcan, c'est ça, OK.

800

Mais c'est ça qu'on essaie de voir, vous voyez, même lorsqu'on lit les documents qu'on a reçus, les réponses aux questions, on se rend compte qu'il y a un malaise, et le malaise n'est pas seulement ici.

805

Lorsqu'on lisait certaines réponses aux questions, même le ministère de l'Environnement ne semble pas vouloir se commettre de façon mur à mur pour dire, oui, ça va être moi le gestionnaire futur. Là aussi, il y a effectivement un flottement à l'intérieur, on le sent, on a pu le constater en lisant les différents documents.

810 La question est potentiellement ouverte, c'est bien entendu, mais nous, on veut essayer de voir comment on peut trouver, faire des propositions, des suggestions, mais c'est pas facile. On questionne beaucoup.

**PAR M. ROSS TAMBLYN:**

815 Bien, je vas vous faire une dernière suggestion!

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Allez-y!

820 **PAR M. ROSS TAMBLYN:**

Allez-y, demandez à Hydro Québec, il va vous le dire!

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

825 Je vous remercie.

830

---

**SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC,  
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

835 Nous invitons maintenant la Société des établissements de plein air du Québec, Réserve faunique de Laurentides.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

840 D'abord bonjour, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

La Société des établissements de plein air du Québec veut vous remercier de cette tribune qui...

845

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre nom?

850 **PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Sylvain Boucher, directeur de la Réserve faunique des Laurentides.

855 La SÉPAQ, la Société des établissements de plein air du Québec, désire remercier la Commission de cette invitation à commenter, principalement, nous, ce qui nous intéresse, c'est la composante du barrage, la composante du projet qu'est le barrage Pikauba, qui nous intéresse, à l'intérieur du mandat qui nous a été donné par le gouvernement du Québec.

860 D'abord, je dirais qu'on a fait un court mémoire qui, plutôt, est un résumé de notre position, parce qu'on a eu de nombreuses rencontres intraministérielles pour commenter le projet et y donner notre opinion, dont je ferai grâce à la Commission aujourd'hui.

865 Le bref mémoire est plutôt un résumé de ce qui préoccupe la SÉPAQ face à son mandat, qui est de gérer les réserves fauniques.

870 D'abord, une présentation de l'organisme. Je vais essayer de me faire court. La mission de la Société des établissements de plein air du Québec consiste à administrer, exploiter et développer, en concertation avec le milieu régional, des établissements récréotouristiques, les parcs et les réserves fauniques qui nous concernent aujourd'hui, avec un mandat d'efficacité et de conservation, et dans une perspective de rentabilité et de développement durable. Je pèse le mot "développement durable".

875 Dans l'atteinte de ces objectifs, la société se préoccupe du milieu naturel en agissant comme une intervenante respectueuse de son environnement. Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses fauniques – de la Réserve faunique des Laurentides entre autres – pour en assurer la pérennité de la ressource et maintenir leur caractère distinctif.

C'est à cet égard et dans cette perspective que nous présentons le présent mémoire.

880 LECTURE DU MÉMOIRE (page 1, "Intérêt porté au projet").

Page 1, "Faits saillants de l'étude d'impact", fin du premier paragraphe.

885 En termes de faune aquatique et de faune terrestre.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, "Commentaires et suggestions relatifs aux impacts de la composante Pikauba sur nos opérations").

890 Je dis nos opérations, mais encore là, je sens le besoin de dire: Utilisation par nos chasseurs et pêcheurs du Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la page 2.

895 Je résumerais, en d'autres mots, il n'y a pas d'intérêt pour les clients ou les utilisateurs-pêcheurs des réserves fauniques associées à un plan d'eau où il y aura dix-huit mètres (18 m) de marnage, où les espèces compétitrices sont présentes en très grand nombre.

LECTURE DU MÉMOIRE.

900

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

905 Merci monsieur Boucher pour votre mémoire. On a quelques points à discuter avec vous.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

910 Bonjour monsieur Boucher. Je voudrais discuter avec vous principalement des mesures de compensation.

915 Vous êtes clair là-dessus, vous dites que ça doit passer par la réfection du barrage du lac à Jack, ce qui veut dire – je vous demande, je sais bien que vous avez déjà réfléchi là-dessus, mais est-ce que c'est vraiment impossible justement de trouver d'autres mesures d'atténuation dans le bassin versant de la rivière Pikauba.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

920 Comme j'ai dit en début de parcours à la Commission, j'ai fait grâce de toutes les consultations intraministérielles, j'ai pas voulu présenter ça ici, mais les résumés sont les suivants!

925 On a fait ça avec notre partenaire majeur dans l'exploitation des réserves fauniques, qui est la FAPAQ. C'est eux qui guident la société, à l'intérieur des paramètres fauniques de la réserve, en termes de quota de pêche, de quota de chasse.

930 Et on a rédigé ce rapport-là avec la FAPAQ, entre autres monsieur Jacques Boivin, qui est au fait de l'ensemble de la productivité du territoire depuis près de vingt (20) ans. Qui, lui-même, en est venu à la même conclusion que la société, parce que nous aussi on a des techniciens qui travaillent pour nous, que la périphérie du barrage actuel, ou les bassins versants, ou les tributaires de cette rivière-là, il y a présence d'espèces compétitrices.

935 Et les lacs qui sont en pourtour possèdent peu ou ont un intérêt très moyen ou très faible en termes de remise en production, exemple refaire les frayères et tout ça, parce qu'il y a des espèces compétitrices.



940

En fait, ce n'est pas une population pure d'omble de fontaine dans ces secteurs-là, et le taux de productivité qu'on pourrait atteindre, il faudrait faire en moyenne cinquante (50) aménagements sur différents plans d'eau, pour atteindre ce niveau-là, et sans être certain des résultats.

945

Les deux (2) seuls lacs qui présentaient une avenue intéressante, les lacs Cousteau et Perdraux, viennent d'être restaurés, les barrages des lacs Cousteau et Perdraux viennent d'être restaurés. C'était des populations pures d'omble de fontaine, et le travail est fait, il était déjà planifié par le Service d'expertise hydrique depuis plusieurs années.

950

Donc, compte tenu que ces deux (2) ouvrages-là sont faits, étaient prévus dans le carnet de commande depuis plusieurs années, tous les petits tributaires et les petits lacs qui restent en population pure, on n'arrive jamais au calcul de pertes anticipées.

955

Et on en est venu qu'au lieu d'avoir cinquante (50) à soixante-quinze (75) ouvrages à gérer, et regarder si le potentiel serait atteint, qu'un seul ouvrage où il y avait un historique de trente mille (30 000) poissons, actuellement on en pêche dix-sept mille (17 000) parce que le barrage est à toutes fins pratiques inutilisable, Pikauba, que la remise en production de cet ouvrage-là remettrait plus de quinze mille (15 000) poissons disponibles à la clientèle de pêche, pour les pêcheurs québécois.

960

Et c'était plus facile à gérer, un seul ouvrage, même s'il n'était pas dans le même bassin versant.

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

OK, je vois votre point de vue.

965

Il y a un endroit, dans le bassin versant, dont vous ne m'avez pas parlé, vous m'avez parlé des petits tributaires, bon, d'un peu partout le long de la rivière, le promoteur admet bien sûr, dans son étude d'impact, les pertes dont vous parlez entre le kilomètre 30 et 55, les frayères et tout ça, ça, c'est admis.

970

Mais il y a un endroit, est-ce que vous avez étudié la possibilité de mesures de compensation dans le lac Kénogami.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

975

Dans le lac Kénogami?

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Oui.

980

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Il faut dire que nous, on regarde ça à l'échelle de la Réserve faunique des Laurentides.

985

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Mais là, on reste dans le bassin.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

990

Un instant.

Dans le fond, ce qu'on cherche à savoir de vous, ce qu'on cherche à avoir de vous comme réponse, c'est bénéficier de votre expérience pour savoir si, dans le lac Kénogami, est-ce que ce serait possible aussi de faire en sorte qu'il y ait des aménagements qui permettent de donner plus de productivité au lac.

995

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

J'ai malheureusement pas la réponse, il faudrait demander aux experts de la FAPAQ, Direction Chicoutimi, de réaliser les études en question.

1000

Nous, on s'est concentré sur les limites territoriales de la Réserve faunique des Laurentides, compte tenu que la perte de productivité pour les utilisateurs, les utilisateurs de la réserve, était associée à la réserve.

1005

On a essayé de trouver les jours de pêche manquants à l'intérieur même de la réserve.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1010

On comprend très bien ça, on ne revient pas en arrière, tout ça, mais c'était de donner un éclairage si vous voulez scientifique ou technique de votre expérience.

Si, en aménageant l'ensemble du bassin versant, il y a un projet sur la table, est-ce qu'il y aurait une possibilité de faire en sorte qu'il y ait moins de problèmes de productivité, par exemple au lac Kénogami, compte tenu qu'il y a des marnages.

1015

1020

Est-ce qu'il y a des avantages, des mises en valeur de certains espaces qui pourraient être envisagés pour améliorer la productivité. C'était dans ce sens-là que la question vous était adressée.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1025

J'ai bien saisi votre question.

Malheureusement, j'ai pas de réponse pour voir si le taux de productivité d'omble de fontaine dans le lac Kénogami pourrait être augmenté. J'ai malheureusement pas cette réponse-là.

1030

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Une dernière petite question, c'est sur l'aspect des sites archéologiques et patrimoniaux de grand intérêt.

1035

Dans l'éventualité d'une mise en eau, qu'arriverait-il; je veux dire, est-ce qu'il y a des plans, enfin, qu'arriverait-il de ces sites-là, est-ce qu'il y a des plans de prévus pour déménager certains artefacts ou quelque chose comme ça.

1040

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

J'imagine qu'ils seront envoyés, hormis qu'un organisme ou le ministère de la Culture décide de déménager les artefacts dans un autre milieu, ils étaient en bordure de la rivière.

1045

**PAR LE COMMISSAIRE DELISLE:**

Merci.

1050

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, dans votre mémoire, vous parlez aussi de l'écotourisme, du potentiel qui pourrait être développé.

1055

On a entendu aussi des gens nous dire qu'ils souhaiteraient peut-être que le canot-kayak soit plus utilisé, que ce serait plus facile aussi de développer cet aspect-là.

Comment vous voyez ça, le potentiel de ce milieu-là pour développer l'écotourisme et sa mise en valeur.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1060

Suite à l'ouvrage qui serait construit?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1065

Non, le potentiel actuel.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1070

Le potentiel actuel, dans le plan de développement de la Réserve faunique des Laurentides, qui a été déposé au gouvernement du Québec, il y avait des projets d'auberge, une auberge sur le bord du lac Belle-Rivière, et il y avait des circuits de canot-camping et des circuits de kayak qui étaient sur la rivière Pikauba.

1075

Et donc, la venue du barrage annule le projet sur la rivière ou annule finalement, annule presque le projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1080

Il a été mis sur la glace, ce projet-là, il ne se développe pas?

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1085

C'est qu'il a été identifié dans le développement au courant des dix (10) prochaines années, dans des sites futurs de développement, ce projet-là.

Et lorsque la société aura les moyens financiers de le faire, c'était dans un avenir, je dirais, à moyen et à long terme qu'il avait été identifié, de cinq (5) à dix (10) ans.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1090

Et le projet met en valeur quels secteurs particuliers, dans le bassin de la Pikauba.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1095

Ça mettait en valeur du pied du barrage, donc la zone navigable, ce que nous on appelle le barrage 3, on remontait sur près de quinze (15 km) à vingt (20 km) kilomètres, jusqu'aux zones de rapides, là où c'est plus navigable.

1100

Et c'est cette portion de rivière là, en passant par la portion de méandres, qui était mise en valeur. Et le site d'hébergement était sur les berges de Belle-Rivière.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Plus en amont, c'est ça, OK.

1105

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et plus en aval du barrage numéro 3, on est allé sur la rivière, à partir du barrage numéro 3, juste tout près des frayères, dans ce secteur-là, mais dans le secteur aval du barrage numéro 3, qui est particulièrement intéressant pour les gens qui pratiquent le canot-kayak, des activités comme ça, comment vous voyez le développement potentiel de cette zone-là.

1110

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

À vrai dire, on ne s'est pas penché, c'est peut-être un kayak, une expérience un peu plus vive, là, ça demande des clientèles plus aguerries qui vont descendre de l'eau vive.

1115

Et la SÉPAQ se concentre plus sur la masse, on a identifié des projets, des zones qui sont plus navigables.

1120

Et les zones d'eau vive, nous, on pêche certains de ces secteurs-là, on n'a pas identifié de kayak ou d'activités dans cette portion de rivière.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais avez-vous des objections à ce que ce soit utilisé par des gens qui font du kayak; non?

1125

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Non, pas du tout.

1130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il n'y a pas de contrainte?

1135

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Non, il n'y a pas de contrainte.

1140

Régulièrement, on a des projets de descente de rivière, un peu partout sur nos secteurs.

Nous, la Réserve faunique des Laurentides, le mandat qu'on a reçu du gouvernement du Québec, c'est un lieu récréatif pour tous les québécois.

1145           Tous les projets de descente de kayak, de VTT regroupés, d'aventure, de raid, on en a à toutes les semaines et on se fait un devoir d'y répondre, que ça passe de la course de véhicules automobiles en passant par le kayak. On répond rapidement à ces demandes-là.

Et régulièrement, on a des gens qui descendent partout sur nos cours d'eau.

1150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1155

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Une petite question! Dans le cas du secteur de la Pikauba qui est visé par le projet, tantôt vous avez mentionné que c'était quinze mille (15 000) poissons, je pense, dans le lac à Jack, de potentiel additionnel.

1160

Dans la Pikauba, c'est quoi à peu près qui peut se pêcher, c'est quoi son potentiel, si on veut faire une comparaison, le secteur Pikauba visé par le projet. Ça se compare à quinze mille (15 000) poissons par année?

1165

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Non, actuellement, on ne pêche pas autant de poissons.

1170

Je pense que la compensation, il y avait deux cent quatre-vingt-dix kilos (290 kg) de perte à compenser, et on compensait je pense de trois (3) fois plus par le barrage du lac à Jack.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1175

Mais le potentiel, lui, dans Pikauba, parce qu'il peut y avoir une statistique de pêche, si la saison n'est pas bonne, il se pêche moins de poissons, mais le potentiel de pêche sur la Pikauba, ça peut être combien, si je compare au lac à Jack; c'est cinq mille (5000), dix mille (10 000), quinze mille (15 000)?

1180

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Le potentiel est énorme. J'ai pas ici les chiffres sous la main, on pourrait fournir ça ultérieurement à la Commission.

1185

Parce que c'est sûr que pêcher dans un milieu de rivière, il y a une certaine clientèle qui aime, d'autres qui n'aiment pas ça. Les réserves fauniques ont développé, depuis des années, la pêche en embarcation, bon, il y a des gens qui vont en embarcation.

Sauf que la pêche est grandissante, il y a de plus en plus de demande.

1190 Jadis, il y avait qu'une seule chaloupe, maintenant il y a trois (3) chaloupes sur la rivière Pikauba, et ça va avec les besoins de nos installations.

Nos clientèles de pêche sont à la hausse, et plus ça va aller, plus la rivière sera exploitée au niveau de la pêche, comme l'ensemble de nos plans d'eau.

1195

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Mais sans avoir de chiffres précis, donc c'est réaliste de penser que le secteur des méandres, par exemple, a un potentiel qui se compare...

1200

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Au-delà de quinze mille (15 000) poissons.

1205

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

En termes de potentiel.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

1210

Sûrement.

On pourrait rendre la réponse assez juste en consultant nos collègues de la FAPAQ, section Québec, et fournir l'information ultérieure à la Commission.

1215

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parfait, je vous remercie.

1220

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous pouvez, oui, ce serait utile. Le plus tôt possible, parce qu'on a peu de temps pour écrire le rapport.

1225

On vous remercie pour votre témoignage.

**PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Avec plaisir.

1230

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous prenons une pause de quinze (15) minutes.

1235

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1240

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
FONDATION RIVIÈRES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1245

Nous reprenons avec Fondation Rivières, monsieur Alain Saladzius.

Monsieur Saladzius, vous êtes bien avec nous?

1250

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, bonjour madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

Bonjour. Alors on va entendre votre témoignage.

1260

Je rappelle qu'on vous a vu plus tôt cette semaine, vous avez livré un témoignage dans le cadre du vidéo qui a été produit par Sauvons des rivières, alors on vous entend cet après-midi, tout le monde, sur votre opinion par rapport au projet soumis à l'examen public.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

1265

Oui, donc je vous remercie de votre attention. Bonjour madame Journault, monsieur Germain, monsieur Delisle. J'essaie de vous imaginer devant moi, un petit effort de concentration.

1270

Donc vous avez vu le vidéo, je me présente d'abord, je suis Alain Saladzius, je suis ingénieur civil de formation, de l'École polytechnique, spécialisé en protection de l'environnement.

Donc je représente maintenant Fondation Rivières, qui est un organisme qui est voué à la protection des rivières dans leur aspect naturel.

1275

Donc maintenant, je n'ai pas vu le vidéo qui vous a été présenté cette semaine, j'y ai participé mais je n'ai pas vu ce qui en a été conservé, donc je vais faire ça bientôt.

1280

Maintenant, notre intérêt concernant le projet actuel vise surtout la protection de la vallée de la rivière Pikauba, donc c'est surtout sur ce sujet, la préservation de cette vallée dont je vais vous entretenir.

Donc le mémoire que l'on vous a soumis s'attarde surtout à la justification ou à la pertinence de toucher ou de détruire cette vallée-là. Donc pour nous, ce projet qui attaque la vallée de la rivière Pikauba n'est pas justifié.

1285 D'abord, sur le plan de la sécurité publique, pour nous, c'est un faux prétexte que de dire que le projet est nécessaire à la sécurité publique. Donc, le but de ce projet est de maintenir un niveau stable, je parle toujours exclusivement du projet de réservoir, du nouveau réservoir sur la Pikauba, donc ce projet de nouveau réservoir est justifié uniquement pour maintenir un niveau stable dans le réservoir actuel.

1290 Maintenant, le rapport Nicolet, dont on a joint un extrait à l'annexe A de notre mémoire, ne mentionne pas ou n'exige pas la construction d'un nouveau réservoir sur la rivière Pikauba. Donc, j'ai parlé tout à l'heure avec monsieur Nicolet, pour bien vérifier ce que j'avance, même si je l'ai entendu cette semaine à RDI dans un autre contexte, j'ai vérifié avec lui avec précision la pensée ou le sens de sa recommandation, et c'était uniquement de souligner au gouvernement  
1295 d'étudier la possibilité d'aménager un nouveau réservoir; donc c'est uniquement une étude de la faisabilité de ce nouveau réservoir, et il fallait tenir compte des impacts environnementaux et économiques.

1300 Donc depuis ce temps, le gouvernement a décidé, donc il s'agit d'une décision politique, de satisfaire principalement les riverains et par son décret, le gouvernement a fixé un niveau, en pied, cent quatorze pieds (114 pi), un niveau à maintenir durant la période estivale.

1305 Donc à notre avis, il s'agit uniquement d'une décision politique et il faut, puisqu'il existe des solutions alternatives, que ces solutions-là soient prises en considération avant même de songer à toucher à la vallée de la rivière Pikauba.

Maintenant, le coût de ce nouveau réservoir-là, qui est de l'ordre de cent millions (100 M\$), il y a le montant qui a été préétabli dans le décret gouvernemental.

1310 Maintenant je n'ai pas vu, dans les documents soumis, de mise à jour très précise du coût de ce réservoir-là. Mais dans l'hypothèse où ce serait cent millions de dollars (100 M\$), et qui profiterait à un certain nombre d'utilisateurs, dont on ne connaît pas avec précision le nombre de riverains qui sont réellement touchés, là je parle des riverains du réservoir actuel, qui sont réellement touchés par certains inconvénients de l'abaissement du niveau en été, mais si on  
1315 prend pour acquis un chiffre conservateur de mille (1000) résidences, donc cent millions de dollars (100 M\$) pour satisfaire mille (1000) résidences, ça représente cent mille dollars (100 000 \$) par résidence. À notre point de vue, c'est excessivement onéreux, et il faudrait que le projet soit regardé dans cette perspective-là aussi.

1320 Donc cet été, je suis allé voir le pourtour du réservoir, je l'ai également survolé avec mes collègues André Bouchard, Charles-Antoine Drolet, et j'ai aussi circulé le long de certains endroits, et le niveau était alors à cent douze pieds (112 pi).

1325 À ce niveau-là, j'ai pas constaté d'inconvénients majeurs qui pourraient justifier de rehausser le lac. Il s'agit en fait d'un niveau tout à fait acceptable, à cent douze pieds (112 pi).

1330 Même qu'à certains endroits, dans le camping provincial, j'ai constaté que si le niveau était plus élevé, à cent quatorze pieds (114 pi), ça causerait des inconvénients, la plage de sable actuelle serait submergée. Et à un autre endroit, j'ai vu aussi des plages que si le niveau était rehaussé, ça causerait des inconvénients.

Donc il faut aussi mentionner les inconvénients qui sont associés à un rehaussement, inconvénients pour les usagers du réservoir actuel.

1335 Maintenant, il y a de nombreuses autres solutions qui ont été identifiées dont je citais dans mon mémoire, je parle notamment de deux (2) documents qui ont été déposés plus récemment, en début juillet, dont le rapport du ministère de l'Environnement de juillet 1999, le document DQ19.1, OK. Donc c'est un document, en tout cas, j'invite les médias et tout le monde à en prendre connaissance, c'est un document très important qui a été rendu disponible sur le  
1340 site du Bureau d'audiences publiques en début juillet.

Donc ce rapport-là du ministère de l'Environnement identifie seize (16) mesures concrètes qui peuvent être prises pour préserver de nouvelles crues exceptionnelles, donc il y a seize (16) recommandations, et la construction d'un réservoir sur la rivière Pikauba est exclue,  
1345 OK.

Donc, à la page 12 de ce document, on mentionne que concernant un nouveau réservoir sur la Pikauba, donc cette solution est très efficace mais son coût – là, on parle d'un montant de deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$) – est disproportionné en regard des risques à  
1350 protéger et présenterait un problème d'acceptabilité environnementale en raison des grandes surfaces inondées dans un parc naturel.

Donc du point de vue du ministère de l'Environnement, le réservoir du Pikauba n'est pas une solution retenue. Mais il y a seize (16) autres mesures qui sont clairement identifiées dans  
1355 ce rapport-là.

Donc suite à ce rapport, il y a un autre rapport d'expert qui a été produit quelques mois plus tard, en décembre 99, sous la cote DQ13.1. Ce rapport-là, donc c'est suite au rapport Nicolet, suite aux recommandations du ministère de l'Environnement et maintenant, ce rapport-là  
1360 confirme la faisabilité d'une autre solution, autre que de construire un nouveau réservoir, à un coût de quarante millions de dollars (40 M\$).

Donc ce rapport compare trois (3) solutions, trois (3) options, donc l'amélioration de la gestion actuelle, la gestion du niveau du réservoir, quarante millions (40 M\$), et la construction,  
1365 deux (2) autres solutions prévoyant de nouvelles digues, de nouveaux barrages à des coûts beaucoup plus élevés, de deux cents (200 M\$) et de quatre cents millions de dollars (400 M\$).

Donc il est clair qu'il est extrêmement plus coûteux de construire de nouveaux réservoirs, et surtout qu'il existe une autre solution tout à fait acceptable.

1370           Maintenant, du point de vue social, on crée une iniquité, à notre point de vue, il y a une iniquité sociale qui est créée dans ce dossier-là.

1375           Les ouvrages, tels qu'ils sont conçus, prévoient de sécuriser, pour des crues d'une récurrence décennelle, donc une crue similaire en 1996, qui se produit aux dix mille (10 000) ans, donc c'est un niveau de sécurité vraiment extrême, nouveau ou exceptionnel, en tout cas qui se rencontre à peu près pas ailleurs dans le monde, donc il n'y a pas de condition, en tout cas il n'y a pas d'autres ouvrages ailleurs dans le monde pour des crues similaires, donc qui implique qu'il n'y a aucune conséquence à une telle crue.

1380           Là, on ne parle pas de la crue maximale probable, pour laquelle les ouvrages doivent être sécuritaires selon la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages, mais quand le gouvernement maintenant fait en sorte qu'une population très ciblée, que pour cette population-là, il n'y ait aucun dommage pour une crue décennelle, ou des dommages très mineurs qui sont évalués à moins de dix millions de dollars (10 M\$) dans les rapports, donc on crée un traitement de faveur, un favoritisme pour ces populations-là.

1385           Donc cette semaine, il s'est justement produit des crues ailleurs au Québec, avec des dommages relativement en tout cas importants pour ces citoyens-là de toute façon, mais à aucun autre endroit au Québec, il n'y a aucun ouvrage qui prévoit qu'il n'y a aucune conséquence lorsqu'une crue d'au-delà d'une fois dans cent (100) ans se produit.

1390           Donc on créerait un précédent politique et économique vraiment très important, avec ce projet-là tel qu'il est conçu actuellement.

1395           Maintenant, parmi les solutions qui peuvent être mises en place, donc il y a la gestion du niveau du réservoir, on identifie une certaine marge de sécurité dans la gestion des niveaux qu'il serait possible d'utiliser, donc en 1996, le niveau a atteint cent soixante-six virgule zéro sept mètres (166,07 m), alors que le projet actuel prévoit un niveau maximal de cent soixante-cinq virgule trois (165,3 m), donc il y a là point soixante-dix-sept mètre (0,77 m) de hauteur qui peut être utilisé, donc ça donne une première part, une certaine marge de sécurité à ce niveau-là.

1400           Et il y a le niveau de départ, aussi, si le niveau de départ était à cent douze pieds (112 pi) au lieu de cent quatorze (114 pi), cent douze pieds (112 pi), c'est un niveau en tout cas pour lequel on ne voit que très peu d'inconvénients, donc ça donne une marge de sécurité supplémentaire.

1405           Donc, si on ajoute à ça les autres mesures de gestion prévisionnelles et tout, comme le rapport d'expert le mentionnait, on peut en arriver à une autre solution qui est acceptable, en termes de sécurité publique.

1410           Un autre des enjeux, c'est le maintien du niveau tout au long de l'été, un niveau acceptable, et le problème est évidemment les besoins en eau qu'ont les producteurs hydroélectriques en aval, sur les deux (2) rivières en aval.

1415 Ces contrats-là, en tout cas à notre connaissance, le dossier d'Elkem est déposé mais ces contrats-là peuvent être renégociés, les contrats arrivent à échéance bientôt, 1<sup>er</sup> janvier 2006 je crois dans le cas d'Elkem, et ces contrats-là peuvent être renégociés.

1420 Il est même possible, et pensable, et peut-être même souhaitable qu'il n'y ait aucune production hydroélectrique en été, si ça peut satisfaire les besoins d'un maintien acceptable du niveau du réservoir.

1425 Donc il faut vraiment faire un effort, en tout cas c'est possible avec de la volonté, d'arriver à renégocier ces contrats-là et même, éventuellement, de refaire un nouveau partage entre les débits de chacune des rivières, le un tiers-deux tiers ( $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ ). Donc, en tout cas à notre point de vue, il y a une marge de manœuvre de ce côté-là qui doit être utilisée, avant de penser à détruire la vallée de la rivière Pikauba.

1430 Donc maintenant, la richesse de cette vallée-là est peu connue, en tout cas j'imagine que le vidéo qui vous a été déposé a su vous en convaincre, c'était peut-être pas connu au moment de l'adoption du décret, la valeur ou la richesse faunique du secteur était peut-être moins bien évaluée, mais compte tenu des impacts environnementaux, on recommande fortement que le Bureau d'audiences publiques dise non aux travaux prévus sur la rivière Pikauba, et que l'on se concentre sur les autres solutions, comme l'augmentation des capacités d'évacuation et tous les autres travaux connexes qui sont prévus.

1435 Maintenant, ces travaux-là vont évidemment bénéficier aux compagnies productrices d'hydroélectricité sur les deux (2) rivières et la municipalité, donc actuellement, c'est un réservoir qui a été mis en place essentiellement pour ces besoins-là, donc éventuellement, on peut se demander pourquoi est-ce que les compagnies n'assureraient pas une partie ou même la totalité des coûts de tout ce projet de sécurité publique, quoi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1445 On vous entend mal à certaines occasions, peut-être...

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, mes phrases se terminent... OK!

1450 Mais écoutez, ça fait le tour un peu de l'essentiel du mémoire.

Donc est-ce que vous auriez des questions.

1455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, on vous remercie pour votre témoignage.

1460 J'aimerais peut-être faire une petite synthèse de ce qu'on a entendu depuis le tout début des audiences, pour vous souligner qu'ici, les gens nous ont témoigné de l'importance qu'ils accordent à la sécurité, et ils se souviennent très bien des événements qui ont marqué la région il y a sept (7) ans.

1465 On a pu noter que les gens sont prêts à des compromis de part et d'autre, mais ils veulent qu'il y en ait tant dans la région, dans la zone aval, dans les rivières aux Sables et Chicoutimi, en termes de gestion, que dans le lac aussi.

1470 Parce qu'on a entendu qu'il fallait, au départ, des marges de manœuvre très très étroites, et les gens nous ont dit, bon, on est prêt peut-être à ouvrir pour qu'il y ait un petit peu plus de variation au niveau du lac.

Comment vous voyez ça, cette possibilité-là, qu'il y ait à la fois une ouverture du côté de la gestion en aval comme la gestion au niveau du lac comme tel.

1475 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, bien effectivement, la solution devra en être une de compromis. Ça, c'est la difficulté que vous avez, c'est votre mission de trouver une solution de compromis. Le compromis est nécessaire, à moins que l'on fasse fi de tous les impacts environnementaux.

1480 Mais si on a à cœur la préservation de cette vallée, il faut que des compromis soient identifiés de part et d'autre.

1485 Donc je pense que dans un premier temps, le BAPE devra statuer sur l'acceptabilité de toucher à la vallée, je pense que les groupes de pression, actuellement, tiennent, en tous cas j'ai vu la revue de presse, mais les groupes ont référé leurs positions d'une façon assez ferme, à moins qu'il y ait eu autre chose qui vous ait été témoignée, mais je pense qu'il faut mettre un X, clairement, un X, il faut préserver la vallée de la rivière Pikauba, OK, et une fois que cette décision-là aura été prise, je crois que les intervenants vont être à l'aise de se rasseoir et d'identifier ces solutions qui existent, ils existent toutes.

1490 Actuellement, les citoyens vivent sous un niveau de risque élevé, actuellement l'excavation de la rivière aux Sables n'a pas été encore faite, on est sept (7) ans plus tard et c'est pas encore fait, même si c'est une solution qui est connue depuis longtemps, les gens acceptent

1495 de vivre avec un niveau de risque qui est beaucoup plus élevé maintenant qu'il le sera plus tard. Donc il faut que les gens soient conscients de ce phénomène.

De toute façon, également il faut qu'ils soient conscients que ce qui a été prévu, c'est pour répondre à une crue d'une fois dans dix mille (10 000) ans, c'est vraiment excessif comme mesure de sécurité ou comme seuil de sécurité, c'est vraiment très très très élevé, là. En tout cas, les gens le savent.

Mais je pense que maintenant, les gens, si on faisait comme un deuxième tour de piste, comme on dit, si les gens sont maintenant plus conscientisés aux conséquences environnementales d'une destruction de la vallée de la Pikauba, si on met ça dans la balance, peut-être que les gens, en tout cas moi j'en suis convaincu, que les gens vont accepter de mettre un peu de l'eau dans leur vin, comme on dit, d'être plus socialement conciliants.

Et même du côté des compagnies. Je veux dire, qu'une compagnie tienne un peu en otage les résidents riverains, en haut, c'est vraiment inacceptable. Je veux dire, il faut qu'en été, s'il y a des besoins en eau en amont pour la population, des besoins publics, ça doit être priorisé par rapport aux besoins d'une entreprise privée qui elle a un équipement pour faire des profits avec cette eau-là qui s'écoule dans les deux (2) rivières.

Donc il faut qu'en été – s'il faut qu'Hydro Québec fournisse l'électricité à ces compagnies-là en été à un prix avantageux, bien, pourquoi pas. En tout cas, il y a des solutions à trouver, il faut qu'elles le soient.

De même que du côté de la navigation de plaisance, pour les bateaux qui auraient de la difficulté à circuler, bien, s'il faut qu'il y ait des balises d'installées dans certaines baies, bien, qu'on les mette et qu'on trouve des solutions alternatives à tout ça, là.

Est-ce que ça répond un peu à votre question?

1525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, tout à fait.

Alors on vous remercie de votre témoignage.

1530

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

OK, je vous remercie beaucoup également.

1535

**PAUL-ROGER CANTIN ET GUY ST-JEAN**

1540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons entendre maintenant monsieur Cantin et monsieur St-Jean.

1545 **PAR M. GUY ST-JEAN:**

Alors madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonjour. Permettez-moi d'abord de vous présenter mes collègues, madame Maude Boudrault et monsieur Paul-Roger Cantin.

1550 Le mémoire que nous avons l'intention de vous présenter ou que nous allons vous présenter cet après-midi se veut d'abord fort différent de ceux auxquels vous avez été habitués depuis le début des audiences, en ce sens que nous avons un mémoire qui n'est truffé d'aucune statistique, qui ne présente aucune étude chiffrée, mais comme nous sommes tous les deux (2), monsieur Cantin et moi-même, des résidents saisonniers du lac Kénogami, c'est-à-dire une  
1555 espèce en voie de disparition au profit de résidents permanents, alors nous sommes là depuis cinquante (50) ans, nous y avons passé la majeure partie de notre jeunesse, je devrais dire, et de nos étés, alors nous sommes heureux de pouvoir partager avec vous l'enthousiasme qui nous anime devant le projet de construction du réservoir Pikauba.

1560 Et nous vous remercions de l'occasion qui nous est fournie de le faire aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, fin du premier paragraphe.

1565 Je vous ferai grâce de cette liste qui compte au moins six (6) items, six (6) projets ou six (6) rapports.

1570 Tout simplement pour vous dire que tout ça s'est fait sur une période très concentrée d'une vingtaine d'années, alors depuis 1983, et aussi pour vous souligner que certains de ces mémoires ou ces rapports ont été préparés à la demande d'organismes soit provinciaux ou fédéraux, certains ministères entre autres, Industrie et Commerce et aussi l'Office de planification et de développement du Québec.

1575 LECTURE DU MÉMOIRE (page 2, conclusion).

Fin de la page 2.



1580 Nous sommes bien sûr conscients des impacts négatifs engendrés par ce projet, mais nous croyons qu'il peut répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

1585 À nous maintenant de rendre ce développement harmonieux, durable et respectueux des intérêts de tous. Et la responsabilité de ce développement appartient à tous les intervenants dont la plupart se sont déjà présentés devant vous.

Merci de votre attention.

1590 Puisque nous vous avons parlé en tant que résidents saisonniers et comme héritiers de demeures patrimoniales, j'aimerais en terminant vous présenter au moins ce dont nous avons parlé depuis quelques minutes. Alors nous avons apporté, mon ami Roger et moi, quelques photos que nous allons vous montrer.

1595 Alors cette résidence, c'est la résidence familiale, enfin la résidence d'été que nous avons hérité de mon grand-père maternel, qui est la seule maison de la zone qui a été inondée du lac Kénogami qui est encore présente sur les rives. Alors cette photo date d'environ 1945, mon grand-père l'avait acquise en 1923, juste avant le rehaussement.

1600 Alors on voit bien, cette photo qui date de 1941, cette maison typique de l'époque, et vous voyez autour du lac, il y avait environ à ce moment-là six (6) bâtiments, la chapelle est une des toutes premières résidences d'été, ce que vous voyez à la gauche de la chapelle, c'est la résidence de quelqu'un de ta famille, Roger, alors la résidence de monsieur Rosaire Cantin.

1605 Et vous voyez un peu les efforts qu'on a faits pour essayer de redonner un peu le cachet à la résidence d'été, juste en bas.

Alors Roger.

**PAR M. PAUL-ROGER CANTIN:**

1610 Ici, il s'agit du premier chalet construit après le rehaussement de 1924, c'est un chalet qui a été construit en bois rond en 1939.

1615 La première photo qu'on a vue tantôt, c'était lors de la bénédiction, en 1941. La photo du haut, c'est lors de la construction, en 1939. Et en bas à droite, c'est maintenant, actuellement, l'aspect actuel du chalet familial, qui est demeuré exactement le même et authentique.

**PAR M. GUY ST-JEAN:**

1620 Alors voilà, on tenait au moins à ce que vous sachiez de quoi on vous parlait!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1625 Vous avez raison d'avoir mis beaucoup de cœur et d'émotion dans des résidences  
comme ça, qui sont passées de génération en génération. On comprend que vous y tenez, à la  
beauté du paysage et aussi à la qualité de votre environnement.

1630 On nous a parlé qu'il y avait parfois des problèmes de prise d'eau, parce que le lac était  
trop bas l'hiver.

En ce qui vous concerne, vous prenez votre eau dans des puits ou dans le lac?

**PAR M. GUY ST-JEAN:**

1635 On prend l'eau directement dans le lac, étant donné que pour nous, la saison commence  
en avril-mai, et on se retire vers le mois d'octobre. Alors on ne souffre pas de ça, sauf dans une  
saison comme l'année dernière où vraiment, à un moment donné, on a dû mettre fin aux  
opérations bien avant le moment prévu.

1640 **PAR M. PAUL-ROGER CANTIN:**

Moi aussi, je prends mon eau dans le lac, et puis effectivement, à partir de la mi-mai à  
peu près jusqu'à la mi-octobre. On demeure là cinq (5) mois par année.

1645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Et puis vous la consommez directement, l'eau?

**PAR M. PAUL-ROGER CANTIN:**

1650 Non, non. L'eau de consommation, à ce moment-là, on est obligé de la transporter de la  
ville.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1655 D'accord. Est-ce que vous pêchez dans le lac?

**PAR M. PAUL-ROGER CANTIN:**

1660 Non.

**PAR M. GUY ST-JEAN:**

1665 On est vraiment des amateurs de nature, enfin je pense qu'on peut s'identifier comme tel.  
Moi, je ne suis pas amateur de pêche personnellement, je préfère amener mes amis à la pêche,  
mais je n'en suis pas un fervent pratiquant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1670 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1675 J'aurais une petite question. En tant que résidents saisonniers, parce qu'on parle  
beaucoup de développement, donc on a une population qui s'en vient majoritairement  
permanente, si j'ai bien compris, ça ne vous fait pas peur, cette urbanisation autour du lac  
Kénogami, ou vous pensez qu'il y a beaucoup de place pour tout le monde?

**PAR M. GUY ST-JEAN:**

1680 Monsieur Germain, personnellement – je laisserai mon collègue Roger vous répondre  
tout à l'heure selon son point de vue – ce qui me préoccupe personnellement, ce n'est pas le  
développement en tant que tel. C'est un développement harmonieux et respectueux de l'histoire,  
parce que c'est un endroit qui a beaucoup d'histoire.

1685 Nous sommes chanceux d'avoir hérité de propriétés qui parlent, et je pense que c'est un  
héritage qu'on doit conserver. Je ne suis pas un fervent de patrimoine, sauf que je pense que  
dans un paysage semblable, là où on a pris la peine de créer une zone de parc récréotouristique,  
dans un immense espace vert, je crois qu'il faut savoir respecter un peu.

1690 On dit toujours, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on doit aller, alors je pense que  
c'est dans ce sens-là qu'est notre vœu le plus cher.

1695 Parce que je suis présentement entouré de résidences permanentes, ça me plaît  
beaucoup, ça fait un autre voisinage qu'un voisinage urbain, et en même temps, je pense qu'il y a  
de plus en plus de gens autour de nous qui sont soucieux de ça.

1700 On veut éviter, passez-moi l'expression, certains développements catastrophiques  
comme certains grands lacs connaissent dans les milieux de Québec ou de Montréal, alors c'est  
un peu notre préoccupation, du moins c'est la mienne.

**PAR M. PAUL-ROGER CANTIN:**

1705           Moi, pour ce qui est d'une résidence annuelle, j'y ai songé assez longtemps, mais avec un tel cachet de bâtisse, il faudrait que je sacrifie soit l'intérieur ou l'extérieur de la bâtisse pour pouvoir habiter à l'année, c'est en bois rond et c'est pas chauffable à l'année.

              Ça fait que pour l'instant, je ne suis pas encore résigné à sacrifier soit l'intérieur ou l'extérieur. Ça viendra peut-être, on deviendra résident permanent. Pas pour l'instant.

1710

**PAR M. GUY ST-JEAN:**

              Pour mon cas, il faudrait que je relève le plafond, alors c'est hors de question.

1715

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

              Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1720

              Merci de votre témoignage.

1725

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1730

              Alors nous sommes à la période de rectification.

              Monsieur Arnaud, vous avez des rectifications.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1735

              Oui. Alors j'aurais deux (2) rectifications concernant le mémoire qui a été tout à l'heure présenté par le monsieur de la SÉPAQ.

1740

              Cela concerne l'archéologie, il a dit que deux (2) sites archéologiques, il y avait deux (2) sites archéologiques de très grande valeur qui avaient été mis à jour, je veux bien préciser que ces deux (2) sites archéologiques ont été mis à jour pendant l'étude d'avant-projet et grâce aux travaux d'archéologie menés par le promoteur. Ces sites n'étaient donc pas connus avant le début des études.

1745 Le premier est un site comportant des pétroglyphes, c'est-à-dire une gravure sur pierre, et il est situé en berge, en aval du barrage, et il ne sera pas touché par le projet.

1750 Le second est un site du dix-neuvième siècle qui semble correspondre à un ancien camp forestier, et il sera fouillé avant d'être ennoyé, et il pourrait potentiellement être mis en valeur par le biais de panneaux d'interprétation, s'il s'avérait qu'il contient une valeur patrimoniale particulière.

1755 Le deuxième rectificatif, c'est un rectificatif géographique que je vais faire, ça a été dit par quelqu'un de la Commission, c'est simplement pour situer la Belle-Rivière et le lac du même nom. Ils sont dans un bassin voisin de la rivière aux Écorces, au nord-ouest, et ils se dirigent vers le lac Saint-Jean. Donc ils ne sont pas au nord de la rivière. Voilà.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1760 Merci.

---

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

1765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Yves Rochon, s'il vous plaît, du ministère de l'Environnement.

1770 **PAR M. YVES ROCHON:**

Oui, bonjour, j'ai quelques rectifications, surtout peut-être des réponses à certaines questions qui ont eu lieu à travers les mémoires.

1775 Je peux peut-être commencer par la question du barrage Bésy. J'ai été prendre l'information avec le Service de sécurité des barrages, auprès de monsieur Michel Dolbec. Effectivement, on a le barrage, si on regarde l'eau qui descend, on a le barrage en face, et là je ne peux pas confirmer de quel côté, j'étais par téléphone, de quel côté, mais il y a une digue et c'est cette digue-là qui est partie lors du déluge, et qui a été reconstruite suite au déluge.

1780 Cette digue a été reconstruite en conformité avec la Loi sur le régime des eaux. La capacité d'évacuation de cette digue est de sept cent soixante-dix mètres cubes-seconde (770 m<sup>3</sup>/s) à la cote cent cinq point neuf mètres (105,9 m). Donc on dépasse le six cent cinquante mètres cubes seconde (650 m<sup>3</sup>/s).

1785

Vous pouvez retrouver la même information dans le rapport Nicolet, d'ailleurs. Le rapport Nicolet, on précisait que c'était six cent cinquante (650 m<sup>3</sup>), mais c'est parce que c'était pas à la même cote de référence.

1790 Le deuxième élément qui a été demandé, compte tenu d'un possible refoulement du barrage puisque le système de levage n'est effectivement pas très adéquat à l'époque, le propriétaire a fait des rénovations de sorte qu'il est en mesure, actuellement, d'ouvrir cent cinquante mètres cubes seconde (150 m<sup>3</sup>/s) à chaque heure. Donc au bout de cinq (5) heures, il peut ouvrir tous ces portails.

1795 Les différentes améliorations qui ont été apportées, c'est qu'il a amélioré son système de levage, il a joint ses poutrelles l'une à l'autre pour lever plus de poutrelles en même temps. C'est différentes améliorations qui ont été ajoutées.

1800 C'est pas mal les informations qu'on a. Évidemment, cette digue-là, aussi, a fait l'objet d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1805 Si vous voulez plus d'informations, vous pourrez toujours vous adresser à son propriétaire du barrage, qui est Abitibi-Consolidated. Je peux vous donner les informations de la personne à contacter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1810

Le certificat d'autorisation, ça a été donné lorsqu'il y a eu des modifications?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1815

Oui, effectivement.

1820 Comme je l'avais expliqué en première partie, la majeure partie des reconstructions, des travaux de reconstruction qui ont été faits dans la rivière ont reçu un certificat d'autorisation, techniquement, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et découlait de l'autorisation 31.6, autorisation qui est donnée en cas d'urgence, pour permettre d'accélérer la reconstruction et régler les problèmes urgents.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1825

Et lorsque les travaux ont été faits, est-ce que le ministère de l'Environnement est allé faire des vérifications sur place?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1830 Je peux vous dire que oui, il y avait beaucoup de monde sur place, un peu partout en même temps.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835 Non, mais là, je parle des travaux qui ont été faits par rapport à ce barrage-là spécifiquement.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1840 Oui.

Bien, il faut dire, la façon de fonctionner lors du déluge, je le dis à la blague mais souvent, les certificats se faisaient très rapidement, parce qu'il y en a eu plusieurs, et il y avait une équipe de techniciens et même les professionnels qui procédaient aux autorisations allaient faire les vérifications souvent le lendemain ou dans les semaines qui suivaient. Ça roulait à un train assez rapide.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850 C'est simplement qu'on veut être en mesure de donner une information complète à monsieur Lowe, qui est venu hier. Alors les transcriptions vont lui être acheminées.

Et puis j'en profite pour vous poser des questions qu'il aurait peut-être eu le goût de poser.

1855

**PAR M. YVES ROCHON:**

D'accord.

1860 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors justement, est-ce que des tests ont été faits pour vérifier justement si l'opération se fait selon les plans et devis qui ont été fournis au ministère, est-ce qu'il y a eu des vérifications d'efficacité de fonctionnement sur place.

1865

**PAR M. YVES ROCHON:**

Non, ce genre de vérification n'est pas faite par le ministère.

1870            Nous, au Centre d'expertise, en fonction de la Loi sur le régime des eaux, ils reçoivent les plans et devis et les avis d'ingénieur, il y a un scénario signé par un ingénieur qui a été soumis, donc cette information-là est réputée conforme, parce qu'elle est signée et scellée par un ingénieur.

1875            À ce moment-là, vous pouvez par contre demander aux ingénieurs du propriétaire du barrage, je pense que ça leur fera plaisir de répondre à ce genre de questions.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1880            C'est ça on pourra regarder ça, parce que je pense que la préoccupation de monsieur Lowe, c'était notamment, bon, peut-être que les vannes peuvent fonctionner, elles ont été renouvelées, mais selon les photos, il nous montrait qu'il y avait un assez bon arbre qui était en travers des vannes.

1885            Je pense que sa préoccupation était là aussi, en cas de crue majeure, si des débris arrivent, est-ce que ça réduisait l'efficacité d'évacuation du système, qui ferait en sorte que l'eau se remettrait à couler du côté de la digue qui a été renouvelée, mais peut-être au-delà, parce que la digue a peut-être été renforcée, et à ce moment-là, peut-être que l'eau ferait son chemin encore un petit peu plus loin.

1890            Il avait des craintes relatives, donc c'était encore une fois le minage du terrain et non les conséquences d'un bris de barrage, qui semblait l'inquiéter.

1895            Alors c'est sur cet aspect précis là. On va regarder, voir de quelle façon on peut savoir si ça fonctionne en tout temps, même s'il y a des débris, que ça ne réduise pas l'efficacité. Parce que c'est une inquiétude légitime.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1900            Moi, ce que je peux vous dire, effectivement, l'information que j'ai, c'est en fonction je dirais de la capacité théorique du barrage, qui a été validée sur plan et autorisée par un ingénieur. Donc c'est l'information que j'ai actuellement.

1905            Concernant les ingénieurs de garde, effectivement, les ingénieurs de garde prennent des vacances, mais ils ne les prennent pas tous en même temps, heureusement.

1910            Après vérification, aussi, on m'a expliqué qu'il y a toujours un ingénieur de garde qui suit, il y a environ trente (30) barrages qui sont suivis en temps réel, autour de trente (30). Les autres barrages du parc gouvernemental, c'est des barrages la plupart à seuil déversant.



Donc c'est une mécanique où est-ce qu'on a toujours un ingénieur qui est disponible. Maintenant, cet ingénieur-là ne peut répondre au téléphone tout le temps aux citoyens, parce que cet ingénieur-là a comme première fonction d'ajuster justement les différents ouvrages.

1915 On peut toujours, par contre, rejoindre ou avoir de l'information sur ce qui se passe soit en appelant la municipalité qui, elle, fait un lien avec le Centre d'expertise hydrique, ou en téléphonant à Urgence-Environnement, à la ligne 800 d'Urgence-Environnement. Et à ce moment-là, les informations vont être obtenues.

1920 C'est la façon, c'est expliqué un petit peu dans un dépliant qui a été joint à l'étude d'impact, au volume 1, qui s'appelle "Gestion du lac Kénogami".

1925 Il faut aussi rajouter que c'est pas juste six (6) ingénieurs qui travaillent sur l'équipe barrage, il faut comprendre que c'est un ensemble de professionnels de plusieurs niveaux, il y a des gens qui s'occupent de l'entretien, il y a des gens qui s'occupent du réseau de veille météorologique sur le territoire, il y en a d'autres qui s'occupent du réseau des débits, des stations qui sont en rivière.

1930 Donc c'est plusieurs équipes qui sont coordonnées au Centre d'expertise hydrique, qui est une entité, effectivement – je précise les faits, parce que je pense qu'il y a plusieurs informations qui ont été véhiculées – le Centre d'expertise hydrique est une agence qui relève du ministre de l'Environnement et qui intervient beaucoup avec le ministère de l'Environnement, parce que c'est notre conseiller technique à tout ce qui est problématique hydraulique ou hydrologique.

1935 À titre d'exemple, la Politique sur les débits réservés qui a été élaborée à l'époque par le MEF a nécessité une grande contribution du Centre d'expertise pour l'établissement des méthodes écohydrologiques.

1940 Donc ça donne un exemple du genre d'interaction que ces spécialistes-là ont avec le ministère de l'Environnement.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1945 Monsieur Rochon, j'aurais deux-trois (2-3) petits éléments.

Là, vous avez dit, ça relève du ministre. Mais ça, ça implique, si ça relève du ministre, que le sous-ministre à l'Environnement n'est pas le supérieur hiérarchique de la direction.

1950 **PAR M. YVES ROCHON:**

En fait, ils sont associés, il y a l'équivalent, au niveau administratif, à un sous-ministre, au niveau du ministère de l'Environnement. Il relève du sous-ministre qui est associé.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1955

C'est maintenant officialisé, cette question-là? Parce que pendant un bout de temps, il y avait une création – le statut est véritablement, maintenant...

**PAR M. YVES ROCHON:**

1960

Je pourrais vous confirmer mais...

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1965

Parce que je pense que c'est important de faire la nuance, parce qu'administrativement, aussi, ça veut dire que le sous-ministre est là, bon, peut-être pour les budgets, je peux peut-être voir, la mécanique peut être là, parce que le BAPE lui-même doit communiquer, c'est une enveloppe globale du ministère, le BAPE a son poste budgétaire mais veut pas, c'est les comptables du ministre qui doivent gérer ça. Je peux comprendre ça.

1970

Mais sur l'aspect administratif, hiérarchique, la ligne serait le directeur de l'agence...

**PAR M. YVES ROCHON:**

1975

Le sous-ministre en titre.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1980

Il n'y a pas de supérieur hiérarchique de personne, à l'agence.

**PAR M. YVES ROCHON:**

Il n'y a pas d'autres niveaux. Il y a le directeur, le sous-ministre en titre et le ministre.

1985

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parce que c'est important de faire les nuances.

1990

L'autre aspect, bon, il y a plusieurs personnes qui reviennent avec la question de qui doit gérer, bien entendu, on l'a entendu à plusieurs reprises, qui doit gérer et d'où le réservoir. Je pense que c'est une question sur laquelle, bien entendu, on va se pencher.

1995

J'essaie de voir, en tout cas personnellement, de comprendre quelles sont les pistes de solution dans ce domaine-là, parce que je m'adresse aussi aux gens de la salle, oui, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut faire, mais il faut comprendre aussi, là je parle un peu

personnellement, mais dans l'analyse qu'on va faire de problématique, il va falloir aussi penser d'être conséquent avec ce qu'on va dire.

2000 Je crois aussi que si on arrive à la conclusion par exemple que le Centre d'expertise, pour une quelconque raison, par exemple n'est pas compétent à gérer le Kénogami, il y a d'autres réservoirs à risque ailleurs au Québec, ça voudrait dire qu'on arrive à la même conclusion partout, donc il faut trouver une solution de rechange mais quelle est-elle.

2005 Je pense que c'est important qu'il faut que les gens comprennent qu'il faut mettre cette perspective-là. Parce que si on prend le réservoir Choinière, qui est près de Granby, s'il y a une rupture de barrage, le centre-ville de Granby est rasé. Donc il y a d'autres barrages à risque.

2010 Au lac Saint-François, le ministère a déjà fait depuis longtemps des études de bris de barrage aussi, parce que ce réservoir-là aussi peut emporter, s'il brisait, des résidences dans ce secteur-là.

Donc on a affaire quand même à une problématique globale.

2015 Comme monsieur Rochon mentionnait aussi, il parle d'une trentaine de barrages à gérer à distance.

2020 Alors je ne sais pas comment on va aboutir, dans notre rapport, à des propositions, des constats ou des recommandations, mais je pense qu'il faut qu'on ait cette vision globale là en tête, peu importe de quelle façon on va s'enligner.

2025 C'est pour ça que je suis revenu à plusieurs reprises, j'ai posé des questions là-dessus aux gens, en première partie d'audience aussi, j'ai pris l'occasion de poser des questions, parce qu'on essaie de faire le meilleur cheminement possible pour trouver les meilleures solutions possibles. Souvent, il n'y a pas de solution idéale, mais on fait un gros effort.

Merci, monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2030 Autre point de rectification, effectivement le CEPAL peut être amené à demander au gestionnaire de l'eau, pour la tenue d'une compétition de kayak, j'ai vérifié, actuellement l'ingénieur qui est de garde n'a pas pu, parce que disons qu'ils ont beaucoup d'urgences actuellement, n'a pas pu fouiller, parce qu'on ne m'a pas précisé exactement de quelle fin de semaine on parlait, il n'a pas pu vérifier exactement ce qui s'est passé.

2035 Par contre, il m'a expliqué un peu comment ça fonctionne, cette façon de gérer là. Le gestionnaire reçoit une demande du CEPAL pour avoir plus d'eau, avoir un débit X qui va varier

selon la compétition ou le niveau de compétition qui est demandé. Il vérifie auprès du comité s'il y a un problème, si ça peut causer un problème en vertu du niveau du lac et tout ça.

2040

S'il n'y a pas de problèmes, ce qui est généralement le cas, il va augmenter les débits pour répondre aux besoins de la compétition et ça, ça se fait pour les heures de la compétition.

2045

À la mémoire de l'ingénieur de garde avec qui j'ai discuté, il parle que ça a un impact de quelques centimètres au maximum sur le lac Kénogami.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2050

C'est important qu'on ait cette information-là, parce qu'il y a des perceptions des fois, et il faut donner l'heure juste aux gens.

2055

Alors quand vous aurez l'information précise sur ce que ça peut faire comme impact, ou ce que ça a pu faire sur le niveau du lac, ce serait utile de nous la communiquer, parce que les gens cherchent à avoir, justement, une utilisation polyvalente tant du lac que des zones en aval, et puis que ça satisfasse tout le monde, le but d'un bon voisinage, si vous voulez.

Alors c'est important d'avoir la bonne information.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2060

Peut-être pour accélérer la démarche, si on pouvait me préciser exactement la date que l'événement est arrivé, en reposant la question aux citoyens, je ne le sais pas, ça m'aiderait à fouiller la question auprès du Centre d'expertise hydrique.

2065

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on va faire les liens avec les gens qui ont témoigné sur cette question-là hier.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2070

D'accord.

2075

Sur le mémoire présenté par messieurs Guay et Mercier, ce mémoire me cite à l'effet que le ministère de l'Environnement, lors de la première partie de l'audience, j'ai dit que – j'essaie de trouver la citation exacte, mais qu'il y aurait eu une erreur dans l'établissement de la ligne de la zone inondable dans son secteur.

2080

Si c'est ça qu'il a compris, probablement que je me suis mal exprimé, ce n'est pas ce que je voulais dire. En fait, ce que je voulais expliquer, c'est que la carte provisoire qui a été faite en 96 a été faite suite à l'observation sur la rivière des empreintes de la crue de 96, donc les

spécialistes de ce domaine-là ont regardé les délaissés de crue, des choses comme ça, et ça leur a permis de fixer des cotes et faire un tracé sur la rivière.

2085 Et puis on appelle ça un tracé au pinceau large, parce qu'il fallait faire vite, il fallait permettre aux gens de se reconstruire, il y a des ponts à refaire, des digues et tout.

Donc il a été décidé de faire ça de cette façon-là, et ceci amène une marge d'erreur mais souvent qui est conservatrice, c'est-à-dire qu'on va chercher plus large que moins.

2090 Par contre, je suis en accord avec les affirmations au mémoire qu'il existe effectivement une différence entre la ligne qui a été établie en 96 et sur laquelle lui s'est basé pour obtenir son permis de construction, ce qui est normal, la municipalité utilise cette ligne-là, et la ligne qui résulte du calcul de la modélisation, du modèle qui a été utilisé par Hydro Québec pour la réalisation de l'étude d'impact.

2095 Il y a probablement plusieurs hypothèses, que nous on a commencé à regarder, qui expliquent cette différence-là. Les personnes qui ont présenté le mémoire en soulèvent quelques-unes, nous, on analyse ça actuellement, effectivement.

2100 Mais c'est vrai qu'il y a une erreur, une différence devrais-je dire entre les deux (2) lignes. Mais laquelle est la bonne, il n'y a pas une notion qu'il y a une ligne qui est bonne et une qui n'est pas bonne. Il y a une différence, c'est ça qu'il est important de retenir.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2105 Donc si je comprends bien, vous faites un genre de vérification hydraulique du canal, etc. C'est ça que vous êtes en train de faire?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2110 En fait, c'est que dans l'étude d'impact, Hydro Québec a tracé une ligne suite à une modélisation hydraulique de ce qui se passe à un débit de six cent cinquante (650 m<sup>3</sup>) dans ce secteur-là de la rivière, et en aval du pont de la rivière Saint-Dominique, on voit qu'il y a une différence et il ne devrait pas y en avoir, en toute logique, c'était le même débit qui passait en 96, et puis la seule construction qu'il y a eue depuis, ça a été sur le CEPAL.

2115 Donc c'est sûr, peut-être que les constructions qui ont été faites sur le CEPAL jouent un rôle, c'est quelque chose qu'il faut analyser effectivement plus à fond.

2120 Peut-être effectivement que les délaissés de crue ou les observations de terrain n'ont pas permis de faire le bon tracé, mais c'est aussi une hypothèse, c'est pas une affirmation. Je pense qu'il faut rectifier ce point-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2125

J'imagine que les lignes étaient interpolées, il y a eu une vérification à tant de distance, à tous les trente mètres (30 m), tous les cinquante mètres (50 m), cent mètres (100 m).

**PAR M. YVES ROCHON:**

2130

À l'époque, les lignes n'ont pas été interpolées.

À l'époque, on a fait le tracé avec la technique du pinceau large, du trait large. Mais c'est dernièrement, avec l'étude d'impact, qu'on peut interpoler les lignes et qu'on constate effectivement que le tracé est différent.

2135

Maintenant, il y a des causes hydrauliques à ça, il faut les trouver et il faut faire une analyse là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2140

Parfait, merci.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2145

Je crois que pour ma part, je crois que c'est tout pour ma part.

S'il y a d'autres points, je reviendrai à la dernière dernière séance. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2150

Merci monsieur Rochon.

Alors on reprend ce soir à dix-neuf trente (19 h 30), il reste quatre (4) intervenants inscrits au registre. Merci.

2155

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 AOÛT 2003 À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

---

2160

2165

2170

2175

2180

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2185

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.